



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 janvier 2003

---

**Cinquante-septième session**

Point 168 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/57/L.58/Rev.1 et Add.1)]

### 57/162. Année internationale du riz, 2004

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la résolution 2/2001 de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture<sup>1</sup>,

*Notant* que le riz est l'aliment de base de plus de la moitié de la population mondiale,

*Affirmant* qu'il est nécessaire de faire prendre davantage conscience du rôle que joue le riz dans l'atténuation de la pauvreté et de la malnutrition,

*Réaffirmant* qu'il faut appeler l'attention mondiale sur le rôle que peut jouer le riz dans la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire<sup>2</sup>,

1. *Décide* de proclamer l'année 2004 Année internationale du riz ;
2. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à faciliter la célébration de l'Année internationale du riz, en collaboration avec les gouvernements, le Programme des Nations Unies pour le développement, les centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et d'autres organismes compétents du système des Nations Unies ainsi que des organisations non gouvernementales.

*76<sup>e</sup> séance plénière  
16 décembre 2002*

---

<sup>1</sup> Voir *Rapport de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, trente et unième session, Rome, 2-13 novembre 2001* (C 2001/REP).

<sup>2</sup> Voir résolution 55/2.